



29 octobre 2021

(21-8259)

Page: 1/3

Original: anglais

## DISCUSSIONS STRUCTURÉES DE L'OMC SUR LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT

### RÉUNION DE NÉGOCIATION DES 2 ET 3 NOVEMBRE 2021

#### ORDRE DU JOUR ANNOTÉ DU COORDONNATEUR

La réunion aura lieu le **mardi 2 novembre**, *l'après-midi*, de **15 heures à 18 heures**, et le **mercredi 3 novembre 2021**, de **10 heures à 13 heures** et de **15 heures à 18 heures** (heure de Genève).<sup>1</sup>

Comme indiqué dans l'avis de convocation distribué à tous les Membres de l'OMC le 26 octobre 2021, les principaux objectifs de cette réunion ouverte de négociation sont les suivants:

- a. examiner la disposition 31 relative aux "Mesures de lutte contre la corruption" sur la base du "projet de texte" établi par le Coordonnateur;
- b. poursuivre la discussion sur la disposition 4 ("Traitement de la nation la plus favorisée (NPF)") sur la base du "texte" établi par le Coordonnateur, précédemment examiné lors de la réunion des 15 et 16 juin 2021, de la variante proposée par le Chili sur la "Non-discrimination" et du "texte de Pâques (Rev.2)";
- c. examiner le paragraphe 2 concernant les "plaintes en situation de non-violation" de la disposition 35 relative au "Règlement des différends" sur la base du "projet de texte révisé" du Coordonnateur précédemment discuté à la réunion des 7 et 8 septembre 2021;
- d. poursuivre la discussion sur la contribution sous forme de texte conjointe présentée par le Brésil, la Dominique, la Grenade, le Japon, le Maroc et la RDP lao concernant la disposition 29 ("Fourniture d'une assistance et d'un soutien pour le renforcement des capacités") et la disposition 30 ("Renseignements sur l'assistance et le soutien pour le renforcement des capacités devant être présentés au Comité"), ainsi que sur la communication conjointe présentée par la Dominique et la Grenade concernant les évaluations des besoins en matière de facilitation de l'investissement;
- e. entendre le rapport du facilitateur du Groupe de discussion sur la "Portée"; et
- f. avoir une discussion sur les plans et les attentes des Membres participants pour la CM12.

Conformément à la nature ouverte, transparente et inclusive de l'initiative conjointe, tous les Membres de l'OMC sont invités à assister et à participer à cette réunion de négociation ouverte.

---

<sup>1</sup> Veuillez prendre note du changement d'heure à Genève, qui passera à l'heure d'hiver le 31 octobre 2021.

---

## **1 EXAMEN DE LA DISPOSITION 31 RELATIVE AUX "MESURES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION" SUR LA BASE DU "PROJET DE TEXTE" ÉTABLI PAR LE COORDONNATEUR**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Coordonnateur présentera le "projet de texte" pour la disposition 31 relative aux "Mesures de lutte contre la corruption"<sup>2</sup>, qui fusionne et simplifie les propositions de texte des participants qui suivent ce que l'on a appelé l'"approche générale". La parole sera ensuite donnée aux Membres pour qu'ils donnent leur avis et fassent des observations à la fois sur ce "projet de texte" du Coordonnateur et sur les autres propositions de texte contenues dans l'"encadré" relevant de la disposition 31 du "texte de Pâques (Rev.2)".

## **2 POURSUITE DE LA DISCUSSION SUR LA DISPOSITION 4 RELATIVE AU "TRAITEMENT DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE" SUR LA BASE DU "TEXTE" ÉTABLI PAR LE COORDONNATEUR, DE LA VARIANTE PROPOSÉE PAR LE CHILI SUR LA "NON-DISCRIMINATION" ET DU "TEXTE DE PÂQUES (REV.2)"**

Les participants auront la possibilité de poursuivre la discussion sur la disposition 4 relative au "Traitement de la nation la plus favorisée" sur la base du "texte de Pâques (Rev.2)"<sup>3</sup>, en particulier la proposition présentée par l'Union européenne qui y figure<sup>4</sup>; du "texte" établi par le Coordonnateur sur une éventuelle disposition relative au traitement NPF précédemment examiné lors de la réunion des 15 et 16 juin 2021<sup>5</sup>; et de la variante proposée par le Chili sur la "Non-discrimination".<sup>6</sup> Dans ce contexte, les participants seront invités à partager leurs vues sur les détails de chaque texte et l'approche qu'ils privilégient.

## **3 EXAMEN DU PARAGRAPHE 2 ("PLAINTES EN SITUATION DE NON-VIOLATION") DE LA DISPOSITION 35 RELATIVE AU "RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS" SUR LA BASE DU "PROJET DE TEXTE RÉVISÉ" DU COORDONNATEUR**

Les participants seront invités à examiner le paragraphe 35.2 concernant les "plaintes en situation de non-violation" du "projet de texte révisé" du Coordonnateur pour la disposition 35 ("Règlement des différends") discuté à la réunion des 7 et 8 septembre 2021.<sup>7</sup>

Dans ce contexte, l'auteur du texte inclus dans le paragraphe susmentionné aura la possibilité de fournir aux Membres réunis en séance plénière des renseignements actualisés sur le résultat de ses consultations bilatérales avec les participants concernant sa proposition de texte. Ensuite, la parole sera donnée aux Membres pour qu'ils donnent leur avis et fassent des observations.

## **4 POURSUITE DE LA DISCUSSION SUR LA CONTRIBUTION SOUS FORME DE TEXTE CONJOINTE PRÉSENTÉE PAR LE BRÉSIL, LA DOMINIQUE, LA GRENADE, LE JAPON, LE MAROC ET LA RDP LAO CONCERNANT LES DISPOSITIONS 29 ET 30, AINSI QUE SUR LA COMMUNICATION CONJOINTE PRÉSENTÉE PAR LA DOMINIQUE ET LA GRENADE CONCERNANT LES ÉVALUATIONS DES BESOINS EN MATIÈRE DE FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants auront la possibilité de formuler des observations supplémentaires sur la contribution sous forme de texte conjointe présentée par le Brésil, la Dominique, la Grenade, le Japon, le Maroc et la RDP lao concernant la disposition 29 ("Fourniture d'une assistance et d'un soutien pour le renforcement des capacités") et la disposition 30 ("Renseignements sur l'assistance et le soutien pour le renforcement des capacités devant être présentés au Comité").<sup>8</sup>

---

<sup>2</sup> "Projet de texte" du Coordonnateur, document à distribution restreinte sans cote, envoyé à tous les Membres le 27 octobre 2021.

<sup>3</sup> Document INF/IFD/RD/74/Rev.2 daté du 24 septembre 2021.

<sup>4</sup> Document INF/IFD/RD/75 daté du 29 avril 2021.

<sup>5</sup> "Texte" sur le traitement NPF établi par le Coordonnateur et envoyé à tous les Membres de l'OMC le 11 juin 2021, page 3.

<sup>6</sup> Document INF/IFD/RD/85 daté du 30 septembre 2021.

<sup>7</sup> "Projet de texte révisé" du Coordonnateur, document à distribution restreinte sans cote, envoyé à tous les Membres le 6 août 2021, page 5.

<sup>8</sup> Document INF/IFD/RD/87/Rev.1 daté du 28 octobre 2021.

En outre, les Membres participants auront la possibilité de revenir sur la communication conjointe présentée par la Dominique et la Grenade concernant les évaluations des besoins en matière de facilitation de l'investissement et de formuler des observations supplémentaires à cet égard.<sup>9</sup>

## **5 RAPPORT DU FACILITATEUR DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LA "PORTÉE"**

Le facilitateur du Groupe de discussion sur la "Portée" fera rapport aux Membres réunis en séance plénière du résultat de la réunion la plus récente du Groupe de discussion (prévue pour le 2 novembre 2021 dans la matinée) à l'issue de laquelle la parole sera donnée aux participants pour qu'ils puissent formuler des observations.

## **6 DISCUSSION SUR LES PLANS ET LES ATTENTES DES MEMBRES PARTICIPANTS POUR LA CM12**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Coordonnateur fera rapport sur les consultations bilatérales informelles qu'il a tenues avec les délégations intéressées les 26 et 28 octobre 2021<sup>10</sup> concernant les plans et les attentes des Membres participants pour la CM12. Les participants seront ensuite invités à discuter de cette question et à faire part de leurs vues à cet égard.

## **7 AUTRES QUESTIONS**

---

---

<sup>9</sup> Document INF/IFD/RD/88 daté du 21 octobre 2021.

<sup>10</sup> Voir également le courriel envoyé au nom du Coordonnateur à tous les Membres de l'OMC le 22 octobre 2021, qui contient les questions sur lesquelles l'avis des Membres est, en particulier, sollicité.